

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 28 (1940)

**Heft:** 574

**Artikel:** Est-ce un pas en avant ?... : pour la suppression des maisons de tolérance en France

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-263811>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

## DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, Crêts de Pregny

## ADMINISTRATION

Mme Renée BERGER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

## ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.—

ÉTRANGER. 8.—

Le numéro. 0.25

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> Janvier. À partir du Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la moitié de l'année en cours.

## ANNONCES

11 cent, le mm.

Largeur de la colonne: 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Sans la liberté, il n'y  
a pour les hommes ni  
paix, ni dignité, ni bon-  
heur.

Benjamin CONSTANT.

A toutes celles de nos amies féministes, exilées, réfugiées, ou plongées dans le chagrin et l'angoisse, sous les yeux desquelles ce numéro de notre journal peut tomber,

Tous nos messages de sympathie et d'affection.

LE "MOUVEMENT FÉMINISTE".

## Et nous les femmes?...

## A propos de « Rénovation nationale »

Le terme est à la mode. Comme chaque époque, si douloureuse et tragique soit-elle, semble avoir besoin d'un mot d'ordre — disons d'un *slogan* pour employer la terminologie moderne — de tous côtés, on parle de « rénovation », de « renouvellement », de « redressement », et souvent aussi même — trop souvent pour notre inquiétude — d'adaptation...».

Certes, nous n'avons jamais été parmi ceux qui, considérant d'un œil bête notre situation, notre mentalité, nos institutions, trouvaient que tout était pour le mieux dans la meilleure des Suisses, et se hérissait à la seule ouïe, d'un projet de réforme. C'est dire que, personnellement en tout cas, nous ne voyons aucun inconvénient, bien au contraire, à ce que chacun, groupement ou particulier, fasse son examen de conscience, examine loyalement ses buts d'existence et ses moyens d'action, et s'achemine délibérément sur cette voie du progrès social et politique qui doit être encore terriblement déblayée, avant d'arriver à un minimum de justice et de compréhension réciproque! Que ce soit par la fondation de nouvelles Ligues, ou par la révision des programmes des partis actuels, c'est affaire de tempérament et de choix personnel — à condition, bien entendu, que cette révision ne se borne pas à des phrases immédiatement suivies d'actes les démentant de fond en comble, comme les manœuvres qui ont précédé la récente élection au Conseil Fédéral! Et surtout à la condition essentielle et primordiale qu'aucun de ces programmes, aucun de ces manifestes, aucune de ces campagnes ne touche en rien, EN RIEN insistons-nous, aux libertés fondamentales, aux principes de démocratie, aux traditions d'indépendance qui sont la base essentielle, la condition d'existence de notre pays, la raison indiscutable et indiscutée pour

laquelle nous sommes Suisses. Cela est déjà trop que ces libertés, ces principes, ces traditions soient grignotés, temporairement nous voulons le croire, par les nécessités d'une situation politique et diplomatique délicate entre toutes; mais faire de leur abrogation ou de leur atténuation un article de programme de « rénovation » est simplement méconnaître l'essence de notre esprit suisse et mener notre pays au gouffre.

Mais si nous sommes démocrate et passionnée de liberté — ou plutôt justement *parce que* nous sommes démocrate et passionnée de liberté! — nous sommes aussi féministe. Et c'est pourquoi tous les programmes que nous avons eus entre les mains, toutes les déclarations que nous avons entendues nous ont apporté...oh! non pas une surprise bien vive, car nous avons hélas! une trop grande habitude de constatations de cet ordre, mais la confirmation de ce que nous savions déjà: c'est que, lorsque les hommes suisses, nos frères, estiment nécessaire de réparer ou de reconstruire la maison, où pourtant nous habitons avec eux, ils veulent le faire à eux seuls et à leur manière, sans s'embarrasser du concours de celles qui constituent cependant la plus forte moitié de notre population. De la droite à la gauche et de la gauche à la droite, des partis politiques aux groupements qui se défendent de faire de la politique, aucun programme, aucun manifeste ne parle des femmes, ni de leur collaboration et de leur apport à la vie nationale. Une seule exception, et qui confirme brillamment la règle: M. Henry Vallotton, conseiller national, dont les deux pages sur le rôle de la femme suisse ailleurs qu'au salon ou à la cuisine que nous citons plus loin méritent d'être lues et méditées par tous ses collègues en mal de rénovation nationale. Mais les autres? La fameuse Ligue du Gothard, par exemple, parmi les initiateurs de laquelle nous avons trouvé les noms de féministes bon teint, n'a pas eu une phrase, pas un mot, à notre adresse; et à celles de nos amies qui ont protesté auprès

de son Comité directeur, l'on a répondu, paraît-il, que « l'on avait été si pressé de mettre ce programme sur pied que le temps avait manqué pour tenir compte des femmes! »

(La fin en 3<sup>e</sup> page). E. Gd.

## Est-ce un pas en avant?...

## Pour la suppression des maisons de tolérance en France

Le *Journal Officiel*, qui paraît à Vichy, a publié le 24 juillet dernier le texte d'une modification à la loi du 27 mai 1885 réprimant (11) le métier de souteneur, qui pourrait bien concourir indirectement à faire progresser la fermeture générale des maisons de tolérance. En effet, alors que l'ancien texte déclarait passibles de peines « les gens sans aveu qui... tirent habituellement leur subsistance

du fait de pratiquer ou de faciliter sur la voie publique (c'est nous qui soulignons) la prostitution d'autrui », le nouveau texte déclare que « sont considérés comme souteneurs ceux qui, de manière quelconque, aident, assistent ou protègent sciemment le racolage public en vue de la prostitution d'autrui ».

Il semblerait bien que cette définition pourrait s'appliquer, non seulement aux souteneurs, mais aussi aux tenanciers de maisons, résolvant ainsi le différend qui, des années durant, a mis aux prises les experts de la S. d. N., parce que les délégués des pays abolitionnistes s'opposaient toujours à toute rédaction qui aurait fait tomber le tenancier sous le coup des sanctions encourues par les souteneurs. Il est donc extrêmement intéressant d'attendre l'application de ce nouvel article de loi — d'autant plus intéressant que les dernières nouvelles données par le *Bulletin abolitionniste* sur les mesures prises en France pendant la guerre contre la prostitution n'étaient pas précisément édifiantes...

## SERVICES COMPLÉMENTAIRES FÉMININS

(Voir article en 2<sup>e</sup> page)

Photo Mettler

Des S. C. F. Section de cuisine sont démobilisées en même temps que la troupe.

(N° de censure B. H. 120)

## Pour venir en aide aux enfants de France...

N. D. L. R. — Deux amies de notre journal ont bien voulu nous autoriser à publier les extraits suivants des rapports qu'elles ont rédigés au retour de voyages d'enquêtes, fait en été en France non occupée, afin de se rendre compte sur place des besoins les plus urgents dans ce malheureux pays. Nous les remercions très vivement d'avoir bien voulu confier à notre journal leurs impressions et leurs expériences, et nous sommes certaines que ces lignes permettront à nos lectrices de mieux collaborer encore à l'œuvre urgente d'entre'aide qui s'impose et qui est si intelligemment menée par des femmes.

Voici d'abord les constatations générales faites par Mme J. M. de Morsier, secrétaire générale de l'Union Internationale de Secours aux Enfants, qui a visité entre le 22 juillet et le 4 août, Lyon, Vichy, Clermont-Ferrand, Marseille, Nîmes, Montpellier, Toulouse et Montauban :

## ...Impression générale.

Bien que notre voyage ait eu lieu à une époque où les communications améliorées permettent une meilleure distribution des réfugiés à travers le territoire, un meilleur ravitaillement et un début de rapatriement, nous avons remporté de ce voyage en France une impression de profonde tristesse. Sans doute les installations de fortune étaient perfectionnées; le souvenir des souffrances endurées le long des routes s'estompait, la faim était apaisée, les pieds blessés étaient gué

ris, une lente adaptation aux conditions de vie nouvelle s'était produite; mais autant les réfugiés se sont enfuis avec précipitation, autant sont-ils anxieux maintenant de rentrer au foyer. Incapables de comprendre que le rapatriement de millions de gens ne peut se faire en quelques jours, beaucoup se révoltent; d'autres sont gênés par l'apathie et le laisser-aller...

## Catégories de réfugiés.

Il y a deux grandes catégories de réfugiés, qu'ils soient Français, Belges, Luxembourgeois ou Hollandais: a) ceux qui sont assistés; b) ceux qui subissent eux-mêmes à leur entretien.

Il n'est pas possible de connaître le nombre exact de ces derniers, car ils se déplacent plus facilement, ne s'annoncent souvent qu'une fois

leur ressources épuisées, ou pour avoir accès dans un train de rapatriés ou obtiennent un ordre de mission afin de rentrer individuellement. Quant aux réfugiés assistés, les uns sont hébergés et nourris gratuitement dans les centres d'accueil, ou bien ils assurent leur propre logement et touchent une allocation d'entretien de 10 fr. par adulte et de 6 fr. par enfant au-dessous de 13 ans. Parfois cette allocation doit couvrir aussi les frais de logement, tandis qu'ailleurs un supplément de 2 fr. est accordé dans ce but. Souvent les réfugiés logés individuellement trouvent plus avantageux de prendre leurs repas à la cantine.

## Recensement.

Le chiffre de 10 millions de réfugiés français et 1 million et demi de belges, indiqué à plusieurs reprises, est heureusement fort diminué aujourd'hui. Le total cité comprenait toutes les personnes

ayant quitté leur domicile habituel; cependant un grand nombre, en particulier ceux que la vague d'invasion avait dépassés et qui, de ce fait se trouvaient en zone occupée, ont déjà regagné leurs foyers. Le 24 juillet, M. Marquet, ministre de l'Intérieur, a donné pour la zone non occupée le chiffre de 4 millions de Français auxquels viennent s'ajouter 650.000 Belges et quelques dizaines de milliers de Hollandais et Luxembourgeois. Il est impossible d'avoir des chiffres exacts, en raison des rapatriements continuels, des mouvements d'un département à l'autre et du passage de réfugiés indépendants dans la catégorie des assistés. Un recensement général vient d'être ordonné et doit être en cours.

## Conditions d'existence.

Les conditions d'existence des réfugiés varient beaucoup selon les départements. Elles dépendent de la proportion des personnes reçues. C'est ainsi que la Haute Vienne, qui compte normalement 350.000 habitants, a reçu 650.000 réfugiés, la Creuse, avec 220.000 habitants a été envahie par 800.000 réfugiés.

Entrent ensuite en ligne de compte les ressources alimentaires de la région, le zèle et la compétence des services responsables. Dans cette région, où les notions de propriété sont rudimentaires, les maires des communes rurales n'ont pas cherché à améliorer les cantonnements improvisés; là où il y a de bons services départementaux d'hygiène avec tout un réseau d'assistances sociales rurales, celles-ci se sont partout efforcées de tirer le meilleur parti des installations de fortune et d'assurer aux réfugiés un minimum de sécurité et de propriété.

Les départements non-producteurs où la population a subitement doublé ou triplé ont éprouvé rapidement leurs ressources, puisque la désorganisation des transports empêchait tout nouvel apport de vivres. Par ailleurs, on cite certains préfets, plus prévoyants, qui ont constitué des stocks. De ce fait leurs départements ont « pu tenir le coup », même lorsque le chiffre prévu d'évacués a été largement dépassé.

## Centres d'accueil et cantonnements.

Des centres d'accueil existent dans toutes les localités d'une certaine importance; on y héberge les arrivants avant de les répartir dans leurs logements définitifs. Certains centres ne comportent que des bureaux, d'autres sont en même temps des cantonnements. C'est là que les réfugiés sont enregistrés, les fichiers tenus à jour, et les listes de rapatriement établies; chacun y vient aux nouvelles. Sur les murs on remarque de nombreux avis pathétiques, les uns tapés proprement à la machine, les autres écrits maladroitement au crayon: « Mme Z. informe son mari qu'elle est réfugiée à A. avec ses enfants Paul et Marie ou: « Qui peut donner à M. Joseph Dupont, actuellement à B., des nouvelles de sa mère âgée de 82 ans et vive pour la dernière fois sur la route cantonnale près de C., le 20 juillet 1940? », et ainsi de suite...

Les centres d'accueil des chefs-lieux reçoivent aussi les réfugiés de la région qui sont convoqués pour un train de rapatriement. En principe, ces réfugiés ne séjournent là que quelques heures, voire une nuit; souvent ces séjours se prolongent lorsque, pour une raison quelconque, le départ des trains est retardé.